1 Introduction

2 Analyse des dangers : innotec_powerclean750ml_1248_fr

- 2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
- 2.2 Erreurs de classification
  - 2.2.1 Produit
- 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
- 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
- 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
  - 2.5.1 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <5% n-hexane
  - 2.5.2 Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques
  - 2.5.3 Acétone
  - 2.5.4 Dioxyde de carbone (substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires)
  - 2.5.5 Propane
  - 2.5.6 Butane
  - 2.5.7 Isobutane
- 2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
- 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit innotec_powerclean750ml_1248_fr
Company	PCS Innotec International NV
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **innotec_powerclean750ml_1248_fr**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : innotec_powerclean750ml_1248_fr

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **innotec_powerclean750ml_1248_fr**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	PCS Innotec International NV
État physique	liquide
Forme	d-aérosol
pH	Non disponible
Usage	Utilisation industrielle; utilisation professionnelle: nettoyant/dégraissant rapide et puissant pour l'industrie (exemple: électronique, machines) et l'automobile (exemple: pièces d'embrayage et de moteur).
Date FDS	2023-04-25

La FDS date du 2023-04-25. Elle a donc 3 an(s). La FDS ayant plus de 3 ans, il est *recommandé* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Butane devrait être classée H340 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Butane devrait être classée H350 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Isobutane devrait être classée H340 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Isobutane devrait être classée H350 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Butane est classée H340 et sa concentration (2.5–5.0%) dépasse le seuil de 0.1%. Le produit devrait donc être classé H340
- La substance Butane est classée H350 et sa concentration (2.5–5.0%) dépasse le seuil de 0.1%. Le produit devrait donc être classé H350
- La substance Isobutane est classée H340 et sa concentration (1.0–2.5%) dépasse le seuil de 0.1%. Le produit devrait donc être classé H340
- La substance Isobutane est classée H350 et sa concentration (1.0–2.5%) dépasse le seuil de 0.1%. Le produit devrait donc être classé H350

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable



Nocif / Irritant



Grave pour la santé

Mentions de danger :

- H229 Pressurised container: May burst if heated
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P210 P210
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 P251
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 P312
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire.

Transport :

- ADR : 2.1
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible
- IMDG : 2.1
- IATA : 2.1
- UN : 1950

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : • Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. • Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. • Rincer abondamment à l'eau.

eyes : • EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. • Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. • Continuer à rincer.

ingestion : • Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. • NE PAS faire vomir.

inhalation : • S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, <5% n-hexane

Identification

- N° CAS : 92128-66-0
- N° EINECS : 921-024-6

Concentration :from 25.0 to 50.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 927-510-4

Concentration :from 25.0 to 50.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.3 Acétone

Identification

- N° CAS : 67-64-1
- N° EINECS : 200-662-2

Concentration :from 20.0 to 25.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 246.0 - VLE-8h (mg/m³) : 594.0 - VLE-15min (ppm) : 492.0 - VLE-15min (mg/m³) : 1187.0

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

FICHEOctobre 2018Fiche n°3 - AcétoneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Acétone »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[1-3, 26-28] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation

Recommandations Bibliographie

2.5.4 Dioxyde de carbone (substance possédant des valeurs limites d’exposition professionnelle communautaires)

Identification

- N° CAS : 124-38-9
- N° EINECS : 204-696-9

Concentration :from 2.5 to 5.0

Dangers :

- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l’effet de la chaleur.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 5000.0 - VLE-8h (mg/m³) : 9131.0 - VLE-15min (ppm) : 30000.0 - VLE-15min (mg/m³) : 54784.0

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuin 2020Fiche n°238 - Dioxyde de carboneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Dioxyde de carbone »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.5 Propane

Identification

- N° CAS : 74-98-6
- N° EINECS : 200-827-9

Concentration :from 2.5 to 5.0

Dangers :

- H220 Gaz extrêmement inflammable.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 1000.0

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.6 Butane

Identification

- N° CAS : 106-97-8
- N° EINECS : 203-448-7

Concentration :from 2.5 to 5.0

Dangers :

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-15min (ppm) : 980.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2370.0

2.5.6.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.5.7 Isobutane

Identification

- N° CAS : 75-28-5
- N° EINECS : 200-857-2

Concentration :from 1.0 to 2.5

Dangers :

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-15min (ppm) : 980.0 - VLE-15min (mg/m³) : 2370.0

2.5.7.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Matériau : caoutchouc nitrile. • Épaisseur : ≥ 0,35 mm (recommandé). • Temps de protection : – Pour un contact continu : gants avec temps de protection > 240 min (préférablement > 480 min). – Pour un contact court / projections : même recommandation, mais un temps de protection inférieur peut être acceptable si les procédures de maintenance et de remplacement sont respectées. • Remplacement : remplacer immédiatement les gants contaminés.
Yeux	Lunettes de sécurité • Porter des lunettes de sécurité bien fermées (protection oculaire).
Peau	Gants • Matériau : caoutchouc nitrile. • Épaisseur : ≥ 0,35 mm (recommandé). • Temps de protection : – Pour un contact continu : gants avec temps de protection > 240 min (préférablement > 480 min). – Pour un contact court / projections : même recommandation, mais un temps de protection inférieur peut être acceptable si les procédures de maintenance et de remplacement sont respectées. • Remplacement : remplacer immédiatement les gants contaminés.

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Si la ventilation du local est insuffisante pour maintenir les poussières/vapeurs en dessous de la VLE, porter un appareil respiratoire adéquat. • Filtre recommandé : Filtre AX (marron).
Corps	Vêtements de protection • Porter un vêtement de protection approprié (ex. combinaison, tablier) pour éviter le contact direct avec la peau et les vêtements.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. Conserver à l'écart de toute source d'ignition – ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (gants, lunettes, etc.). Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions de stockage sûr (extrait du document) : Stocker dans un endroit sec, bien ventilé et protégé du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention; conserver dans un endroit frais. Prescriptions d'emballage : stocker dans un récipient fermé, à sec, uniquement dans le récipient d'origine. Mesures techniques : suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisation industrielle ; utilisation professionnelle : nettoyant/dégraissant rapide et puissant pour l'industrie (exemple : électronique, machines) et l'automobile (exemple : pièces d'embrayage et de moteur).